

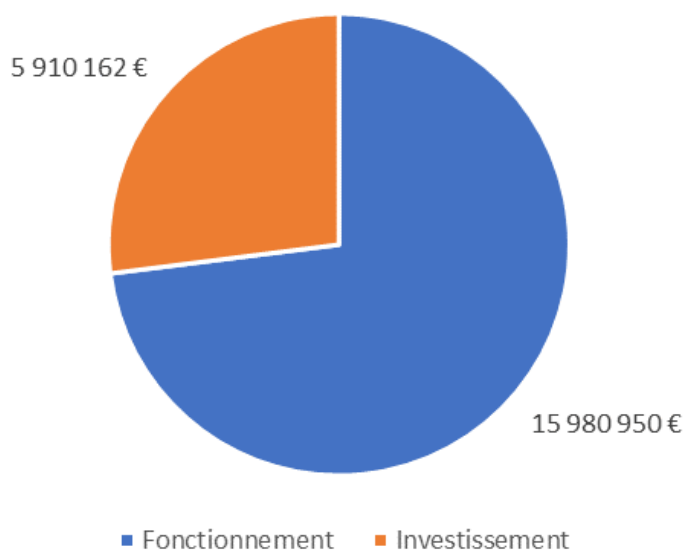


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL d'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET  
PRINCIPAL+BUDGETS ANNEXES)

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2024.

I. L'équilibre budgétaire

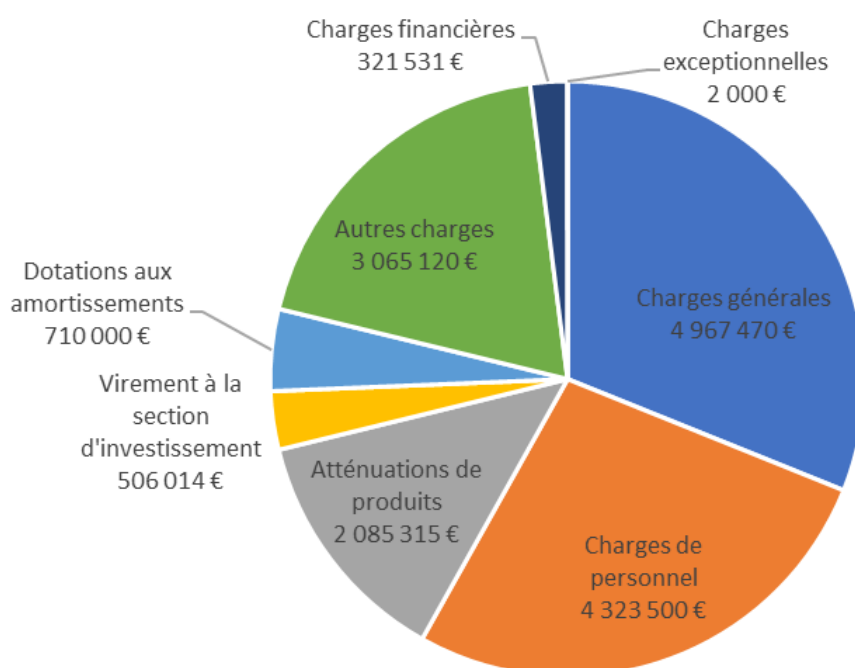


Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la CCPHVA (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, participations organismes extérieurs, charges financières, amortissement des biens...)

Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments, subventions d'équipement versées.

## II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

### a) Dépenses de fonctionnement



Les charges générales représentent 31% des dépenses de fonctionnement et sont composées entre autres des dépenses de traitements des ordures ménagère (1 842 000 €), d'éclairage public (574 400 €), du projet culturel INTERREG (271 100 €), du balayage mécanique de la voirie (150 000 €) et de l'entretien des camions d'ordures ménagères (130 000 €). Les dépenses énergétiques (hors éclairage public) s'élèvent à 370 700 €.

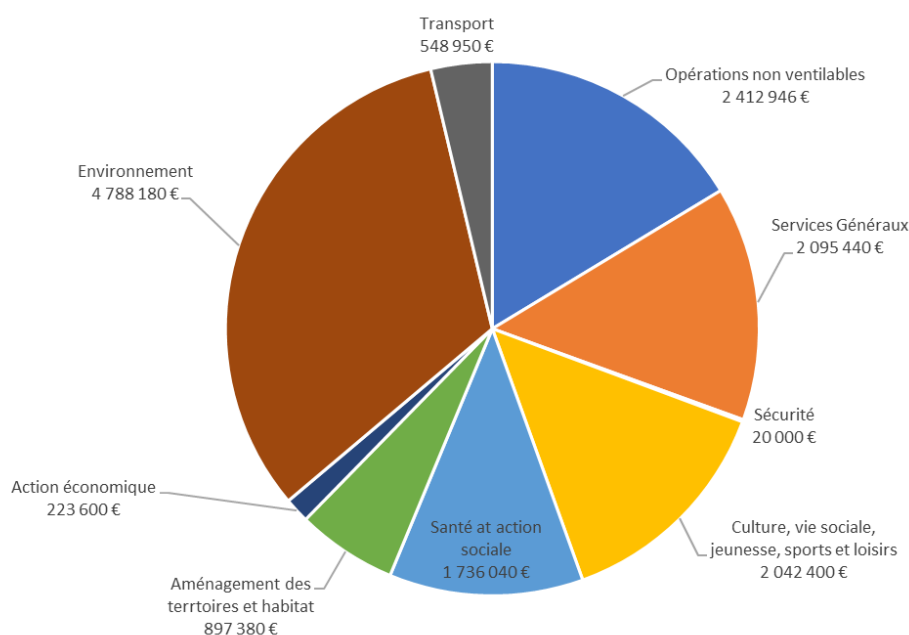
Les charges de personnel représentent 27% des dépenses de fonctionnement, part stable par rapport à 2023.

Les autres charges sont de 19%, composées notamment de la participation versée au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (1 045 000 €) dont une partie destinée aux Biodéchets. Les participations aux autres organismes de regroupement s'élèvent à 525 000 € dont 419 000 € aux organismes de transport. La participation versée à l'Arche, établissement industriel et commercial est prévue à hauteur de 750 000 €. Le soutien aux associations locales prévoit une enveloppe de 181 700 €.

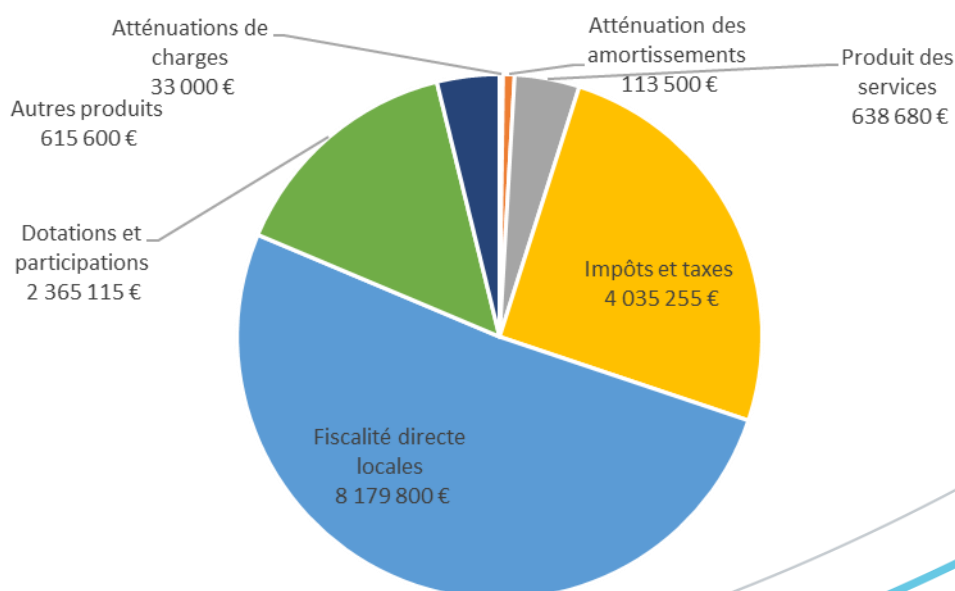
Les reversements fiscaux (13%) à l'Etat et aux communes membres s'élèvent à 2 085 000 €

Les frais financiers représentent seulement 2 % de la section de fonctionnement tandis que l'autofinancement (dotations aux amortissement et virement à la section de fonctionnement) s'élève à 1 216 000 €, soit 7.6% des dépenses de fonctionnement.

b) Nomenclature fonctionnelle des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



c) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont principalement composées par le produit de la fiscalité directe locale (51%) et les autres impôts et taxes indirectes, fraction de TVA notamment (25%).

Les dotations de l'Etat et les participations des organismes extérieurs représentent 15% des recettes de fonctionnement, part en baisse par rapport à 2023.

Les autres produits (1 400 780 €) sont composés par les recettes des services 638 680 € (redevance petite enfance, remboursement budget annexe, redevances et ventes ordures ménagères) et les autres produits 615 600 € (reversement SMTOM...).

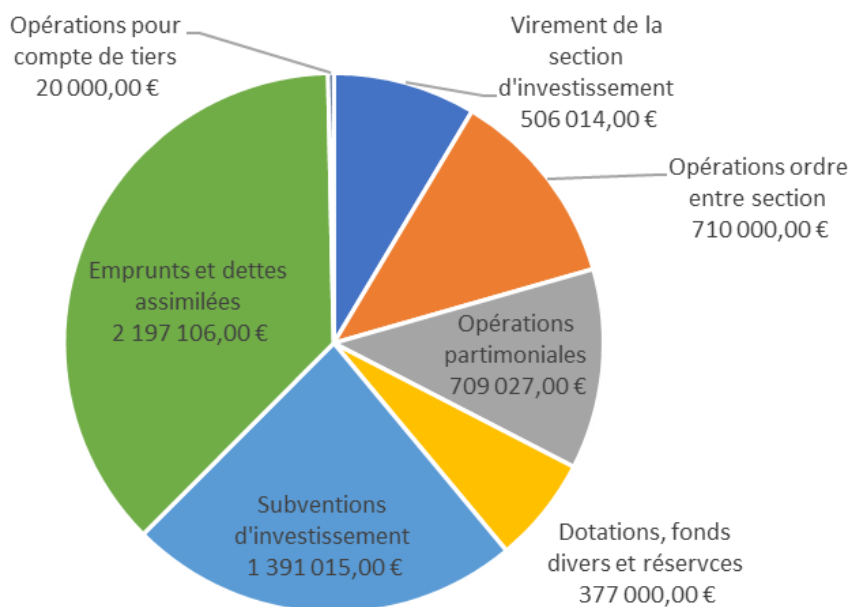
### III. Les dépenses d'investissement et leur financement

#### a) Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2024

<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>971 000 €</b>
<b>204 Subvention d'équipement versée</b>	<b>2 516 835 €</b>
dont déploiement de la fibre	2 135 755 €
dont amélioration de l'habitat	126 500 €
dont participation OIN Alzette-Belval	126 980 €
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>311 000 €</b>
dont étude de faisabilité technique, financière et administrative Piscine	100 000 €
dont étude prise de compétence Eau et Assainissement	50 000 €
dont frais d'élaboration des documents d'urbanisme : révision partielle	50 000 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>637 500 €</b>
dont renouvellement camion ordures ménagères	260 500 €
dont acquisition terrain ZAC Micheville	210 000 €
<b>23 Travaux en cours</b>	<b>631 300 €</b>
dont rénovation éclairage public	250 000 €
dont gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	121 000 €
dont travaux bâtiments Petite Enfance	101 000 €
dont équipements ZAC Micheville 1	60 000 €
<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>20 000 €</b>
<b>040+041 Opérations patrimoniales (pour ordre)</b>	<b>822 527 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 910 162 €</b>

b) Le financement de l'investissement : 5 910 162 €



Le financement de l'investissement est équilibré entre les ressources propres 39% (transfert de section, dotations et fonds divers...), les subventions d'investissement des organismes extérieurs (24%) et l'emprunt prévisionnel d'équilibre (37%). Ce dernier fera l'objet d'un ajustement en fonction des résultats de l'exercice 2023 et des subventions perçues.